

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

Budget « Multiservices »

Budget Primitif 2024

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET	2
2.1	Généralités du budget.....	2
2.2	Reprise des résultats de l'exercice 2023	2
2.3	Vue d'ensemble du budget	3
2.4	Comparatif des dépenses et recette des budgets 2023 et 2024	4
3	SECTION D'EXPLOITATION.....	4
3.1	Généralités de la section d'exploitation	4
3.2	Dépenses et recettes de la section d'exploitation.....	4
4	SECTION D'INVESTISSEMENT	5
4.1	Généralités de la section d'investissement	5
4.2	Dépenses et recettes de la section d'investissement.....	5
4.3	Les principaux projets pour l'année 2024	7
5	LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET	7
5.1	Les principaux ratios.....	7
5.2	Etat de la dette pour le multiservices	7
5.2.1	L'état des emprunts	7
5.2.2	L'annuité de la dette	7
5.2.3	L'encours de dette	8

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

L'article L.2221-1 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune d'exploiter des SPIC, services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial. Un Service Public est considéré comme Industriel et Commercial quand il est :

- dédié à une activité spécifique et s'exerce dans un domaine ouvert à l'initiative privée ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

2 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

2.1 Généralités du budget

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire (ou le Président), ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif Annexe « Multiservices » retrace les recettes et les dépenses dédiées à une activité spécifique : la création et la gestion d'un multiple rural. Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire.

Dans le cas d'un SPIC, le budget annexe permet de s'assurer que le service est financé par les ressources liées à son exploitation (redevance, tarification usager...).

Comme pour le Budget Primitif Principal, un budget annexe contient une section de fonctionnement appelé « section d'exploitation » et une section d'investissement. Chacune de ces sections, tout comme l'ensemble du budget annexe, doit être équilibrée, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Un budget annexe peut être en partie subventionné par le budget principal. Le principe d'unité budgétaire exige que l'ensemble du budget d'une collectivité soit présenté sur un document unique. Les budgets annexes sont donc votés par l'assemblée délibérante de la collectivité en même temps que le budget principal.

Le Budget Primitif Annexe « Multiservices » est voté le 9 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

2.2 Reprise des résultats de l'exercice 2023

Ce Budget Primitif Annexe « Multiservices » étant présenté après le vote du compte administratif 2023, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	5 443.79	7 517.31	12 961.10
	Mandats émis (B)	5 690.51	2 617.81	8 308.32
(1) Solde d'exécution (A-B)		-246.72	4 899.50	4 652.78
		D 001	R 002	
(2) RESULTAT REPORTÉ N-1		-5 443.79	8 833.56	3 389.77
RESTE A	Restes à réaliser - recettes (C)	0.00	0.00	0.00
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)	0.00	0.00	0.00
(3) Solde d'exécution (C-D)		0.00	0.00	0.00
(4) TOTAL (1+2+3)		-5 690.51	13 733.06	8 042.55



Le résultat de clôture de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement de **13 733.06** €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **8 042.55** € à l'article FR 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recette de la section d'investissement pour un montant de **5 690.51** € à l'article IR 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

2.3 Vue d'ensemble du budget

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 740,00	6 697,45
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 8 042,55
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 740,00	14 740,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	14 300,00	19 990,51
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 690,51	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	19 990,51	19 990,51

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	34 730,51	34 730,51

2.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2023 et 2024

	Budget Primitif Annexe « Multiservices »			
	Section d'exploitation		Section Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	16 350	16 350	20 993.79	20 993.79
2024	14 740	14 740	19 990.51	19 990.51

3 SECTION D'EXPLOITATION

3.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes suivantes versées par les gérants du commerce :

- Les loyers (en 2024 nous prévoyons au moins 8 mois de location) ;
- les versements complémentaires : exploitation de la Licence IV (150€/an) et de la terrasse (120€/an) ;
- les charges d'entretien : vérification des extincteurs et autres.

Recettes d'exploitation	BP 2023	BP 2024	différence	écart
013 Atténuations de charges				
70 Ventes produits fabriqués, prestations				
73 Prodiots issus de la fiscalité				
74 Dotations et participation				
75 Autres produits de gestion courante	7 516.44	6 697.45	-818.99	-10.90%
Total des recettes de gestion courante	7 516.44	6 697.45	-818.99	-10.90%
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels				
78 Reprises sur provisions et dépréciations				
Total des recettes réelles d'exploitation	7 516.44	6 697.45	-818.99	-10.90%
042 Opérations d'ordre				
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0.00	0.00	0.00	
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	7 516.44	6 697.45	-818.99	-10.90%
R 002 resultat reporté ou anticipé	8 833.56	8 042.55	-791.01	-8.95%
Total de recettes d'exploitation de CUMULEES	16 350.00	14 740.00	-1 610.00	-9.85%

Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

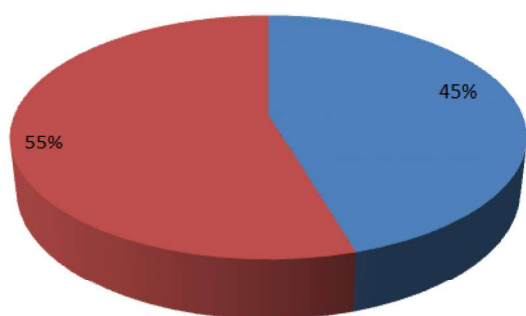
- les intérêts des emprunts réalisés en 2012 ;
- les charges de maintenance si réparations nécessaires.

Dépenses d'exploitation	BP 2023	BP 2024	différence	écart
011 Charges à caractère général	1 000.00	1 040.00	40.00	4.00%
012 Charges de personnel, frais assimilés				
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante				
66 Charges financières	2 800.00	2 400.00	-400.00	-14.29%
67 Charges exceptionnelles				
022 Dépenses imprévues				
Dépenses réelles d'exploitation	3 800.00	3 440.00	-360.00	-9.47%
023 Virement à la section Investissement	12 550.00	11 300.00	-1 250.00	-9.96%

042 Opérations d'ordre				
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
Dépenses d'ordre d'exploitation	12 550.00	11 300.00	-1 250.00	-0.10
Total des dépenses d'exploitation	16 350.00	14 740.00	-1 610.00	-9.85%

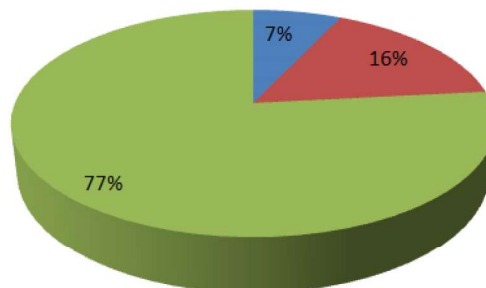
BP annexe "Multiservices" 2024 recettes d'exploitation

- 75 Autres produits de gestion courante
- R 002 resultat reporté ou anticipé



BP annexe "Multiservices" 2024 dépenses d'exploitation

- 011 Charges à caractère général
- 66 Charges financières
- 023 Virement à la section Investissement



4 SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

4.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	différence	écart
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00%
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières	8 443.79	8 690.51	246.72	2.92%
Total recettes réelles	8 443.79	8 690.51	246.72	2.92%



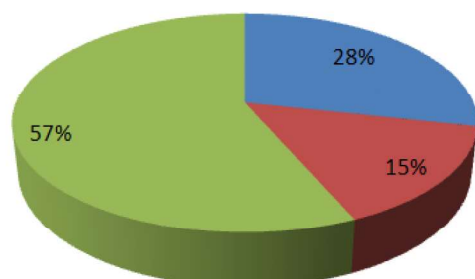
021 Virement de la section d'exploitation	12 550.00	11 300.00	-1 250.00	-9.96%
040 Opérat° ordre transfert entre sections				
Total des prélèvements pprevenant de l'exploit	12 550.00	11 300.00	-1 250.00	-9.96%
041 Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'ordre	12 550.00	11 300.00	-1 250.00	-9.96%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 993.79	19 990.51	-1 003.28	-4.78%
R 001 solde d'execut° positif reporté/anticipé	0.00	0.00		
Total des recettes d'invest de CUMULEES	20 993.79	19 990.51	-1 003.28	-4.78%

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	différence	écart
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)				
21 Immobilisations corporelles (hors opération)				
22 Immobilisations en affectation (hors opération)				
23 Immobilisations en cours (hors opération)				
100 Opération d'équipement n°100	6 750.00	5 300.51	-1 449.49	-21.47%
Total des dépenses d'équipement	6 750.00	5 300.51	-1 449.49	-21.47%
10 Dotations, fonds divers et réserves				
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées	8 800.00	8 999.49	199.49	2.27%
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
020 Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières	8 800.00	8 999.49	199.49	2.27%
Total dépenses réelles	15 550.00	14 300.00	-1 250.00	-8.04%
040 Opérat° ordre transfert entre sections				
041 Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'ordre				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	15 550.00	14 300.00	-1 250.00	-8.04%
D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
Total des dépenses d'invest de CUMULEES	20 993.79	19 990.51	-1 003.28	-4.78%

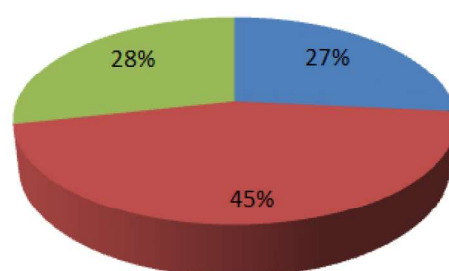
BP annexe "Multiservices" 2024 recettes d'investissement

- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 165 Dépôts et cautionnements reçus
- 021 Virement de la section d'exploitation



BP annexe "Multiservices" 2024 dépenses d'investissement

- 100 Opération d'équipement n°100
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé



4.3 Les principaux projets pour l'année 2024

De nouveaux gérants devraient reprendre et rouvrir le commerce au printemps 2024. Il est donc nécessaire d'envisager :

- la vidange du bac à graisse (la dernière remonte à janvier 2023) ;
- la réparation d'une porte intérieure (accès cuisine) et de l'entrée ;
- dans la mesure du possible, la remise en service des meubles frigorifiques (rechargement en gaz ou changement moteurs)

5 LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

5.1 Les principaux ratios

Dans ce budget, les emprunts représentent la plus grande partie des dépenses et doivent être comblés par les loyers perçus. Cependant il est important de d'essayer de garder le plus possible de marge afin de pouvoir intervenir sur l'entretien, qui revient au bailleur, au niveau des locaux et équipements.

Les locaux sont aujourd'hui toujours de bonne qualité, mais leur usage entraine une réelle vétusté du matériel d'équipement. Pour cette année encore le renouvellement n'est pas envisageable financièrement.

5.2 Etat de la dette pour le multiservices

5.2.1 L'état des emprunts

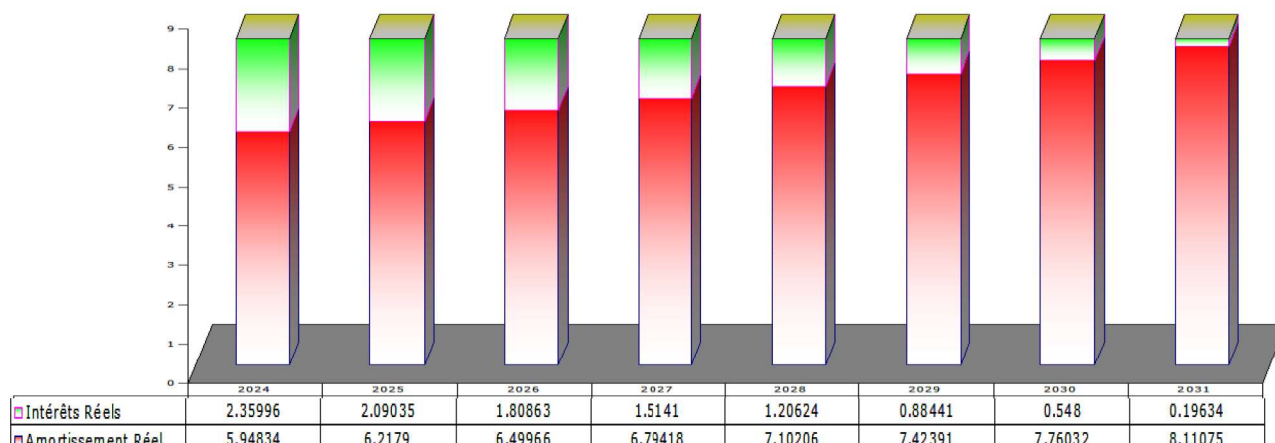
Deux emprunts ont été contractés début 2012 pour financer la construction du multiservices.

organisme banque / objet emprunt	durée	périodicité	montant	capital au 01/01/2024	annuité 2024	
					capital	intérêt
CCALCT / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	70 000.00	20 311.28	5 287.08	
					3 785.26	1 501.82
Crédit Agricole / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	40 000.00	35 545.84	3 021.24	
					2 163.09	858.15
TOTAL			110 000.00	55 857.12	8 308.32	
					5 948.33	2 359.97

5.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) est constante : 8 308.32 €/an.

Courbe des remboursements



5.2.3 L'encours de dette

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 55 857.12 €. Depuis 2012, il a diminué de 54 148 € (-50%).

Evolution de l'encours de la dette

